

EXTRAIT N° 18 - 009
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix neuf mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL -
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
MME VILLETTE à MME DENIS
M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Le Comptable du Trésor de Le Teil de l'annulation de titres émis en 2007 (paiement tickets cantine) et 2013 (avoir EDF) et pour lesquels les poursuites sont restées infructueuses. Il convient donc de procéder à une admission en non valeur pour la totalité soit 193.20 € et de prévoir les crédits correspondants à l'article 6541 du budget principal 2018.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

ACCEPTE : l'admission en non valeur dans les conditions ci-dessus énumérées.

TRANSMET : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO
MME DENIS pour MME VILLETTE
M. ROCHETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 20 mars 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 20 mars 2018
Le Maire,


Eric CUER.

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 010
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix neuf mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL -
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
MME VILLETTE à MME DENIS
M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

TRANSMET : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL -
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO
MME DENIS pour MME VILLETTE
M. ROCHETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 20 mars 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 20 mars 2018

Le Maire,


Eric CUER.

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 18 - 011
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix neuf mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
MME VILLETTE à MME DENIS
M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, maire-adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses.....2 307 856.49 €
Recettes.....3 271 226.29 €
Excédent de clôture :.....963 369.80 €

Investissement

Dépenses3 136 140.00 €
Recettes 2 346 422.00 €
Restes à réaliser:.....0.00 €
Besoin de financement:.....789 992.28 €
Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil municipal,

APPROUVE : le compte administratif du budget communal 2017.

TRANSMET : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO
MME DENIS pour MME VILLETTE
M. ROCHETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 20 mars 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 20 mars 2018
Le Maire Adjoint

Didier MAZZINI.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 012
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018

Nombre de conseillers
 en exercice : 14
 présents : 9
 votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix neuf mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
 MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY
 Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
 MRS BALLOY - THEYSSET
 Absents non excusés :
 Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
 MME VILLETTE à MME DENIS
 M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		236 422	1 039 581,25		1 039 581,25	236 422
OPERATIONS DE L'EXERCICE	2 307 856,49	3 034 804,29	2 096 558,75	2 346 147,72	4 404 415,24	5 380 952,01
TOTAUX	2 307 856,49	3 271 226,29	3 136 140,00	2 346 147,22	5 443 996,49	5 617 374
RESULTAT DE CLOTURE		963 369,80	789 992,28			173 377,52
	Besoin de financement		789 992,28			
	Reste à réaliser		0			
	Besoin total de financement		789 992,28			

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, de la façon suivante :
 - 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de **789 992,28 €**
 - 2 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **173 377,52 €**

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :
 MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
 MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY
 Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO
 MME DENIS pour MME VILLETTE
 M. ROCHETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
 Affiché le 20 mars 2018
 Pour copie conforme

Et Mairie, le 20 mars 2018
 Le Maire

 Eric CUER

**EXTRAIT N° 18 - 013
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 19 MARS 2018**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 9
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix neuf mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 13 mars 2018

Présents : MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MMES ALEXANDRE - CODATO - VILLETTE
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME CODATO à M. MAZZINI
MME VILLETTE à MME DENIS
M. BALLOY à M. ROCHETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Nathalie DEROUEN

OBJET

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal les taux applicables en 2018 à chacune des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de retenir les taux ci-dessous :

Taxe d'habitation 1.28 %
Taxe foncière..... 10.01 %
Taxe foncier non bâti..... 5.57 %

TRANSMET : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES DENIS - DEROUEN - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME CODATO
MME DENIS pour MME VILLETTE
M. ROCHETTE pour M. BALLOY

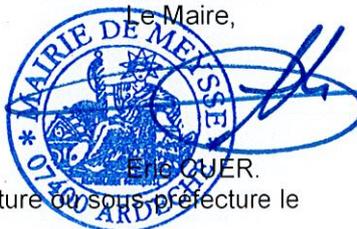
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 20 mars 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 20 mars 2018

Le Maire,



Eric CUER.

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le